# DOSSIER: PRIX DU MÉDICAMENT ET POLITIQUE PHARMACEUTIQUE NATIONALE

Compte Test - 2012-08-09 17:32:00 - Vu sur pharmacie.ma

La publication du Rapport de laMission d'Information surle Prix du Médicament au Maroc le 3 Novembre 2009 (Lien) a soulevé beaucoup d'interrogations au sujet du prix des médicaments. Dès que le rapport a été rendu public, les industriels qui ont été pointés du doigt par les medias,ont contesté la méthodologie adoptée par la dite la mission lui préférant une approche plus globale et plus dynamique. Cette approche a été résumée dans un rapport qui a été publié en mars 2010 et qui s'intitule : « Le secteur pharmaceutique Marocain : réalités sur le prix des médicaments et intérêts du secteur» ( Lien).

Malgré, ces divergences, les différents intervenants du secteurs se sont accordés sur la nécessité de régulariser les prix anormalement élevés de certaines spécialités pharmaceutiques. D'ailleurs les prix de nombreux médicaments ont déjà été revus à la baisse.

Ces anomalies constatées s'expliquent en grande partie par le mode de fixation des prix des médicaments adopté par l'administration. D'autres rapports, plus au moins contestés ont également été élaborés tel que le rapport du cabinet The Boston Consulting Group (BCG) et « L'ÉTUDE SUR LA CONCURRENTIABILITE DU SECTEUR PHARMACEUTIQUE » ( Lien).

Depuis ces publications, l'administration a travaillé sur un nouveau mode de fixation des prix des médicaments princeps faisant appel à un benchmark avec 7 pays de référence et sur un mode de décrochage plus rationnel du prix des médicaments génériques.

De nombreuses tractations ont eu lieu entreles industriels et l'administration avant même la désignation du Pr Louardi à la tête du ministère de la Santé. Ces négociations ont finalement abouti à un accord qui a été signé par le MIS, L'AMIP et l'AMMG le 11 juillet 2012 (Lien).

Cette concession accordée par les industriels contribuerait, d'après des sources bien informées, à une baisse moyenne des prix des médicaments princeps variant entre 8 et 15%,chiffre contrastant avec les 30 à 60% de baisse sur les prix des médicaments annoncée à travers les medias.

Bien que l'accessibilité aux soins soit étroitement liée à la couverture médicale et au pouvoir d'achat, l'administration mise essentiellement sur la baisse du prix du médicament pour garantir la réussite de la Politique Pharmaceutique Nationale.

Les audiences publiques Intidarate qui ont eu lieu au mois de juin et de juillet 2012 et les réunions qui se sont tenues entre le ministre de la santé et les professionnels du secteur ont été riches en enseignements. La mise en place de la commission consultative des médicaments et des produits de santé (CCMPS) devrait permettre à Lhoussaine Louardi de préparer la Politique Pharmaceutique Nationale (Lien).

Contrairement aux industriels qui se sont résigné à l'idée d'appliquer les termes de l'accord sur les prix des médicaments qu'ils ont signé avec l'administration, les pharmaciens d'officine l'ont rejeté en bloc et en signe de protestation, les deux conseils régionaux et la FNSPM se sont retirés de la CCMPS (Lien). Ce retrait a été suivi d'un conseil fédéral qui s'est tenu en présence de la plupart des syndicats permettant aux syndicats ded'asseoir une stratégie pour préserver les intérêts des pharmaciens (Lien).

Pour mettre fin à ce premier faux pas, le ministre de la santé a été à l'origined'une réunion qui s'est tenue le mardi 7 août 2012 au ministère de la santé. Cette rencontre a permis aux représentants des pharmaciens de présenter à M. Alaoui Belghiti, Directeur des hôpitaux, à M. Abdelmoumen Mahli, Directeur du Laboratoire national du Control du Médicament et à M. Abdelhakim Zalim, Chef de Division de la Pharmacie leurs inquiétudes vis à vis de l'impactdes baisses du prix sur la viabilité de la pharmacie d'officine et leurs propositions de mesures compensatoires (Lien).Affaire à suivre...Abderrahim DerrajiCliquez ici pour consulter le dossier complet